

Procuration

Le soussigné

Remplir le point 1 ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

OU

2. Société

Dénomination sociale:

Siège Social:

Numéro d'entreprise

Conformément à ses statuts, dûment représenté par:

titulaire:

... (nombre) actions

... (nombre) droit de souscription

De Banqup Group SA, une société anonyme de droit belge (« naamloze vennootschap » / « société anonyme ») ayant son siège social à Avenue Reine Astrid 92 A, 1310 La Hulpe, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0886.277.617 (RPM Brabant Wallon),

désigne par la présente comme mandataire ::

Remplir le point 1 ou 2

3. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

OU

4. Société

Dénomination sociale:

Siège Social:

Numéro d'entreprise

Conformément à ses statuts, dûment représenté par:

Afin de:

- i. Le/la représenter en sa qualité d'actionnaire et/ou de titulaire de droits de souscription à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Banqup Group NV/SA, qui se tiendra à Buzzynest, Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, le mardi 4 août 2026 à 18h00 (CET) avec l'ordre du jour suivant, contenant des propositions de résolutions :

Afin de donner des instructions de vote, veuillez indiquer votre vote en cochant les cases ci-dessous. En l'absence d'instructions de vote, vous serez considéré comme ayant voté en faveur des propositions de résolutions. Les actionnaires sont donc encouragés à fournir des instructions de vote explicites pour chaque point de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation de la modification des Statuts – Modification de l'adresse e-mail et du site internet de la société.

Proposition de résolution : proposition de modifier l'article 1er des Statuts afin de mettre à jour l'adresse e-mail de la société en info@banqup.com et le site internet en www.banqup.com, à la lumière du changement de dénomination décidé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 20 mai 2025.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

2. Autorisation relative au capital autorisé.

2.1. Prise de connaissance du rapport du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a établi un rapport conformément à l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations belge, décrivant les circonstances spécifiques dans lesquelles le capital autorisé peut être utilisé et les objectifs poursuivis. Ce rapport est disponible sur [le site internet](#) de la Société. S'agissant d'une simple prise de connaissance, aucun vote n'est requis sur ce point.

2.2. Proposition de résolution.

Proposition d'accorder une nouvelle autorisation au Conseil d'administration de la Société afin que, conformément à la proposition énoncée dans le rapport susmentionné et dans les limites des dispositions impératives du droit des sociétés, il puisse augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs tranches, aux dates et aux conditions à déterminer par le Conseil d'administration. Le montant maximum de cette autorisation ne dépassera pas 15 000 000 EUR. Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) ans à compter de la date de publication de cette résolution aux Annexes du Moniteur belge. L'Assemblée décide en outre de modifier l'article 6 des Statuts en conséquence, afin de refléter cette autorisation.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

3. Approbation concernant l'adoption d'une traduction néerlandaise des Statuts

Proposition de résolution : proposition d'adopter une traduction néerlandaise des Statuts, afin de mettre la Société en conformité avec la législation linguistique applicable étant donné qu'elle dispose d'établissements actifs en Région flamande. La version néerlandaise coordonnée des Statuts est disponible sur le [site internet](#) de la Société.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

4. Procuration

Proposition de résolution : Donne procuration à :

- (i) chaque administrateur de la Société, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution et de sous-délégation, pour l'exécution des décisions prises ;
- (ii) au notaire instrumentant, pour rédiger, signer et déposer le texte coordonné des Statuts au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, conformément aux dispositions légales applicables ;
- (iii) et chaque administrateur de la Société, à Hilde Debontridder et Mathias Baert, agissant chacun individuellement, ainsi qu'à leurs employés, préposés et représentants, avec pouvoir de substitution et de sous-délégation, pour accomplir les formalités auprès d'un guichet d'entreprises en vue de l'enregistrement/mise à jour des données dans la Banque-Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

Pouvoirs du mandataire

Le mandataire reçoit le pouvoir de

- ii. participer à toutes les délibérations ;
- iii. voter au nom du soussigné sur tous les points de l'ordre du jour susmentionné conformément

aux instructions de vote formulées ci-dessus ;

- iv. signer tous actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à ces réunions ;
- v. faire tout ce qui paraîtrait nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Fait à..... le

2026.

Les soussignés: _____

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)